



Travail a temps plein

Par **Tony Precieux**, le **04/11/2024** à **20:42**

Bonjour je m'appelle Tony je suis de nationalité Congolaise, je viens de finir mes etudes cependant mon entreprise ou j'ai effectuée mon alternance m'a faite une promesse d'embauche et elle a ensuite fait une demande d'autorisation de travail dont nous attendons la validation, actuellement j'ai encore un mon titre de sejour etudiant qui expire le 21/12/2024 et je viens de rececoir un recepissé allant jusqu'au 21/06/2025 qui m'autorise a travailler.

Ma question est de savoir es que je peux travailler a temps plein avec ce recepissé etant donnés que mon titre de sejour qui expire bientôt porte le statut etudiant?

Dans l'attente d'une reponse, je vous remercie.

Par **Marck.ESP**, le **05/11/2024** à **19:30**

Bonjour et bienvenue

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713#:~:>

Si vous dépassez la limite de 964 heures, vous risquez de perdre votre statut d'étudiant et de devoir changer de catégorie de séjour. Il est donc essentiel de respecter cette limite tant que votre titre de séjour est en cours de validité et qu'il porte la mention "étudiant".